

LES ETAPES DE VOTRE CANDIDATURE



1. **Créer un compte** sur <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-entrepreneurs/welcome>
2. **Joindre votre CV**
3. **Joindre votre Business Plan** (uniquement Nouveaux Entrepreneurs)
4. **Répondre clairement à toutes les questions**
5. **L'Organisation Intermédiaire examine la demande et envoie d'éventuels commentaires** - 2 semaines à compter de la demande
6. **Réponse aux commentaires** - jusqu'à 2 semaines
7. **Acceptation de la demande**
8. **Recherche de la bonne personne** - Host Entrepreneurs ou Nouveaux Entrepreneurs

CANDIDATURE

Le dossier de candidature du programme est pratiquement le même pour le **nouvel entrepreneur** et pour **l'entrepreneur d'accueil**. Le nouvel entrepreneur est le seul à devoir joindre un **business plan** pour son entreprise. La candidature se fait via le **site web**. Lorsque vous remplissez le formulaire de candidature, ne sautez aucun des champs énumérés. Toutes les informations sont nécessaires au bon déroulement de chaque étape ultérieure.

Il est très important de décrire correctement la section relative à la motivation, la sélection du bon entrepreneur en dépend.

Le CV

La candidature ne sera pas examinée positivement si elle n'est pas accompagnée d'un **CV**. Lors de la préparation de celui-ci, il est préférable de se concentrer sur les **éléments liés à l'entreprise** que vous dirigez : mettez l'accent sur **l'expérience**, les **cours** et la **formation** indiquant une éventuelle réussite dans le secteur. Accordez une attention particulière aux **réalisations** qui peuvent intéresser l'hôte ou le nouvel entrepreneur et qui démontrent vos **compétences utiles** pendant le stage.

Vous pouvez utiliser cet outil pour préparer facilement votre **CV en ligne**

Le Business Plan

Uniquement pour les candidats au statut de NE

Un **business plan** est une **description méticuleuse** de votre **idée d'entreprise**. L'un de ses objectifs fondamentaux est de **présenter les données les plus importantes du marché** qui rendent probable le succès de l'entreprise.

La préparation d'un plan d'affaires nécessite une **analyse approfondie du marché** et des **attentes des clients potentiels**.

Un business plan doit comporter plusieurs éléments clés :

- ▼ Définition et évaluation du marché cible
- ▼ Analyse des concurrents
- ▼ Plan de marketing et de vente
- ▼ Plan financier sur au moins deux ans
- ▼ Point de rupture (Break Event Point - BEP)

Choisir une Organisation Intermédiaire

En fonction des spécificités de votre activité et de votre localisation, vous pouvez choisir **l'Organisation Intermédiaire** la plus appropriée pour vous. Une condition nécessaire est de disposer d'une OI dans le pays où vous résidez de manière permanente.

La « résidence permanente » est définie comme suit :

- ▼ Le lieu où la société du demandeur est enregistrée, si le demandeur a une société enregistrée ;
- ▼ Si une entreprise possède plusieurs établissements dans différents pays participants, l'entrepreneur doit choisir le pays où il est basé ;
- ▼ Le lieu où le demandeur a passé 183 jours ou plus au cours des 12 derniers mois, si le demandeur n'a pas d'entreprise enregistrée.

Notez que si le demandeur vit actuellement dans un pays non participant, il sera considéré comme inéligible même s'il remplit les règles ci-dessus en général.

Une question persistante ?



Jennie BARDEL
Chargée de Mission Projets Européens
jbardel@medef-aura.fr
06 88 66 33 25